

Cotisations épargne volontaires (plans à choix)

Employeur

N° d'entreprise Lieu/Canton

indépendant employé

Personne assurée

Nom Prénom

Rue/N° NPA/Lieu

Date de naissance N° d'ass. sociale

Téléphone (pendant la journée) E-mail

Sexe

féminin masculin

Extrait des dispositions réglementaires:

- Seuls les plans de prévoyance de nouvelle génération proposent des plans à choix à condition que l'employeur ait aménagé le plan de prévoyance en conséquence.
- Les cotisations épargne volontaires sont **entièrement à la charge du salarié**. Elles sont déduites du salaire par l'employeur comme les autres cotisations et reversées à Medpension.
- Le passage ou retrait d'un plan à choix est possible à tout moment pour le 1^{er} d'un mois, moyennant un **préavis de trois mois**. Aucun changement rétroactif n'est possible. Le choix reste valable jusqu'à révocation.
- Les personnes indépendantes peuvent prévoir des cotisations épargne volontaires dès leur entrée.
- Après réception du formulaire, Medpension communique à l'employeur les nouvelles déductions salariales.
- Veuillez consulter la notice d'information «Cotisations épargne volontaires (plans à choix)» pour de plus amples informations.

Plan à choix

Le plan à choix / changement de plan à choix est demandé au

Cotisation épargne complémentaire volontaire selon l'âge:						
Plans à choix	20-24	25-34	35-44	45-54	55-70	
<input type="checkbox"/> Standard	Aucune cotisation épargne complémentaire volontaire.					
<input type="checkbox"/> Confort	1%	2%	2%	2%	2%	
<input type="checkbox"/> Top	1.5%	3%	3%	3%	3%	

La personne assurée confirme avoir pris connaissance des dispositions réglementaires déterminantes.

Lieu/Date

Signature

.....

Personne assurée

(Page 2, pour l'impression et comme page de couverture pour l'envoi avec une enveloppe à fenêtre)

Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37
Case postale 319
3000 Berne 14

Medpension vsao asmac
Brunnhofweg 37
Case postale 319
3000 Berne 14